

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril, à 17h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mars, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

En exercice : 15	Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, LESAGE Anne-Lise, LOTTIN Elodie, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie
Présents : 12	Etaient absents : CESARI Jacques, MANICCIA Christophe
Votants : 13	Etaient représentés : BARTOLI Catherine
	Secrétaire de séance : QUILICHINI Céline
	Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie de la Corse-du-Sud (SDE2A)

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Corse-du-Sud (SDE2A) ;

En prévision du renouvellement du Comité Syndical découlant des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués syndicaux (titulaires et suppléants) qui représenteront la commune de Pianottoli-Caldareello au sein du Comité Syndical du SDE2A.

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts du SDE2A, le nombre de délégués titulaires est fixé à 2 pour la commune de Pianottoli-Caldareello, chaque membre titulaire devant avoir son délégué suppléant.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la désignation de ses représentants au Comité Syndical comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1. Paul QUILICHINI	1. Jean-Pierre SAMPIERI
2. Jacqueline CASTELLANI	2. Céline QUILICHINI



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : Désigne, pour représenter la commune de Pianottoli-Caldareello au sein du SDE2A, les personnes suivantes :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1. Paul QUILICHINI	1. Jean-Pierre SAMPIERI
2. Jacqueline CASTELLANI	2. Céline QUILICHINI

Voix POUR	13
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON PARTICIPATION	

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>08/04/2026</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 2 avril 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 08/04/2026</p> <p style="text-align: right;">Le Maire  Paul QUILICHINI</p> 
---	---